L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 } payable d'avance.
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 10 JUILLET 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Baton-Rouge.
3ème. District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4ème. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5ème. District—SETH LEWIS, des Rapides.

Triomphe du parti de Harrison!

ELECTIONS.

Paroisse d'Orleans.—1ère. et 2ème. Municipalités.			
Pour le Congrès,	Ed. D. White,	Whig,	968
	G. Léonard,	Loco-foco,	410
Législateur d'Etat.			
		Whigs.	
	Wm. De Buys,		980
	W. C. C. Claiborne,		893
	Christian Roselius,		867
	A. W. Fisher,		866
	L. L. Ferrière,		860
	Glendy Burke,		850
	G. Bedford,		850
		Loco-focos.	
	E. A. Canon,		422
	J. R. Grymes,		409
	H. Andry,		365
	D. Augustin,		365
	C. F. Dauney,		377
	W. C. C. Claiborne,		327
	John Mullins,		346
Paroisse d'Orleans.—2de. Municipalité.			
Pour le Congrès	Ed. D. White,		925
	G. Léonard,		264
Législateur d'Etat.			
	Wm. De Buys,		928
	G. Bedford,		926
	Glendy Burke,		914
	L. L. Ferrière,		905
	W. C. C. Claiborne,		890
	Christian Roselius,		888
	A. W. Fichet,		880
	J. R. Grymes,		346
	C. Woodruff,		246
	C. F. Dauney,		238
	E. A. Canon,		234
	D. Augustin,		223
	H. Andry,		220
	John Mullins,		222

RECAPITULATION DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

	Whig.	Loco foco.
Wm. De Buys,	1630	416.
W. C. C. Claiborne,	1602	416.
C. Roselins,	1781	416.
G. Bedford,	1736	416.
L. L. Ferrière,	1745	416.
A. W. Fichet,	1736	416.
J. R. Grymes,	661	409
E. A. Canon,	666	422
H. Andry,	666	365
D. Augustin,	419	365
C. F. Dauney,	615	377
C. Woodruff,	613	246
John Mullins,	568	346

Ticket de la société des Notifs Américains Amis des trois Mai-rapidités.

Dr. Stone	127	
Dakin	116	
Brown	75	
Locke	73	
Hill	71	
Chevalier	70	
Cole	79	

PAROISSE DE JEFFERSON,
(A l'exception de Chamère Caminada.)

Pour le Congrès:	Ed. D. White,		246
	G. Léonard,		0
Pour le Sénat,	G. A. Waggaman,	whig,	225
	M. Kenner,	whig,	104
Pour la Chambre,	H. Duper,	whig,	232
	McKinney,	whig,	96

PAROISSE DE ST. JEAN-BATTISTE.

Pour le Congrès,	Ed. D. White,		136
	G. Léonard,		79
Pour le Sénat,	Félix Garcia,	*Whig,*	201
	Voix perdues,		2
Pour la Chambre,	E. Chenet,	*Whig,*	149
	E. Chenet,	*Loco-foco,*	66
	Voix perdues,		3

PAROISSE DE ST. CHARLES.

Pour le Congrès,	Ed. D. White,		19
	G. Léonard,		46
Pour le Sénat,	Félix Garcia,		60
Pour la Chambre,	Trepagnier,	*Loco-foco,*	44
	Barry,	*Whig,*	60

RECAPITULATION pour le Congrès—1er. District.
E. D. White. G. Léonard.

Paroisse d'Orléans.	1786	674
" St.-Bernard	72	311
" St.-Barbe	240	80
" St.-Jean Baptiste.	136	73
" St.-Charles.	16	46
Total.	2263	1163
Majorité du Whig.	1100	

PAROISSE D'ISSEVILLE.

Pour le Congrès:	T. G. Morgan,	*Whig,*	186
	J. B. Dawson,	*Loco-foco*	168
Pour la Chambre,	C. N. Braid,	*Whig,*	181
	E. D. Davis,	*Whig,*	173

PAROISSE DE ST. TAMMANY.

Pour le Congrès,	T. G. Morgan,		185
	J. B. Dawson,		136
Pour le Sénat,	Edwards,	*Whig,*	90
	Davidson,	*Whig,*	90
Pour la Chambre,	Eliis,	*Whig,*	164
	Mortos.	*Whig,*	117

PAROISSE DE LIVINGSTON.

Pour le Congrès,	Morgan,		130
	Dawson,		141
Pour le Sénat,	Edwards,		78
	Davidson,		104
Pour la Chambre	Eichton,	*Whig,*	72
	Breed.	*Loco-foco*	175

PAROISSE DE STE. HELENE.

Pour le Congrès,	Morgan,		164
	Dawson,		287
Pour le Sénat,	Edwards,		134
	Davidson,		209
Pour la Chambre,	Thompson,	*Whig*	172
	Bavisson,	*Loco-foco*	197

PAROISSE DE WASHINGTON.

Pour le Congrès,	Morgan,		140
	Dawson,		126
Pour le Sénat,	Edwards,		178
	Davidson,		109
Pour la Chambre,	Sibley,	*Whig,*	95
	Bickham,	*Loco-foco,*	166

RECAPITULATION pour le 3d. district Congressionnel.

	Morgan.	Dawson.
Paroisse d'Iberville,	186	168
St.-Tammany,	185	116
Livingston,	130	141
Ste.-Hélène,	164	287
Washington,	140	126
	813	786
Majorité de Morgan,	28	

ELECTIONS.

Nous avons remporté en ville une éclatante victoire! Jamais la cause de la liberté et de la réforme n'avait obtenu un triomphe si complet et si glorieux à la Nouvelle-Orléans.

Quelquefois preuve mieux que ne pourraient le faire les plus éloquentes paroles, combien la cause de la réforme est populaire parmi nous.

Il faut le dire pourtant, les partisans de l'administration ont combattu vaillamment jusqu'au dernier moment, soutenus qu'ils étaient de toute l'influence du pouvoir; mais ils ont dû succomber sous le poid de leur impopularité: leur règne est passé.

SECOND DISTRICT CONGRESSIONNEL.

Malgré les efforts des vaincrates, il est probable que le juge Morgan sera élu dans le second district. Les quatre paroisses des Florides et Iberville lui donnent déjà une majorité de 25 voix.

La plus grande majorité que M. E. D. White ait obtenue dans la paroisse d'Orléans est de SIX CENT VOIX; celle qui vient d'apprendre existe de SIX CENT DIX-NEUF VOIX!

☞ La place Lafayette était magnifiquement illuminée hier soir et un salut de cent coups de canon a été tiré en l'honneur du triomphe des whigs.

CLUB TIPPECANOE.

☞ Il y aura une assemblée ce soir, à 7 heures, en les ordinaire des réunions. Des affaires importantes devront être discutées, les membres sont priés d'être ponctuels.

W. SNETHEN, secrétaire. 10 juil.

COMITÉ WHIG CENTRAL.

Une assemblée des membres du comité whig central aura lieu ce soir à 8 heures, à 8 heures, dans le salon de l'Hôtel de la Bourse. On demande la plus grande ponctualité.

Par ordre de Thos. Urquhart, Président.
J. B. WALTON, } Secrétaires.
W. H. WHITE. }

ASSOCIATION TIPPECANOE DES JEUNES GENS DE LA NLLE. ORLEANS.

☞ Les membres de cette association dont les noms suivent, ont été nommés délégués à la convention whig qui doit être tenue à Nashville (Tennessee) en août prochain.

ALIX PESTON,	PETER ANDERSON,
JAMES DICK,	JOS. HISE,
A. C. BULLITT,	H. B EGGLESTON,
JAMES ERWIN,	THOS. S. DALE,
G. B. DUNCAN,	JAMES KIRKMAN,
R. R. W. HILLS,	WM. J. FRIERSON,
C. BOSELIUS,	R. W. GALBRAITH,
H. E. LAWRENCE,	ROBINSON YEATMAN,
JOHN R. BAYBURN,	ANDREW JACKSON,
WM. CHRISTY,	CUTHBERT BULLITT..

G. KURSHEEDT, } Secrétaires.
N. DELAPLAINE, }

DES ABUS DE L'ADMINISTRATION DES POSTES.

On assure que l'administration des postes s'occupe activement de prendre des mesures pour empêcher la circulation des journaux et des documents électoraux de l'opposition. Il existe beaucoup de personnes qui ont déjà recouru à d'autres moyens de communication, mais cette injuste que, pour arriver plus sûrement à son but, le gouvernement fédéral cherche à faire passer un projet qui, sous les prohibitions sous de fortes pénalités, l'affranchissement de lettres, de journaux etc. autrement que par la poste, afin de pouvoir organiser plus sûrement un système d'espionage sur les communications de la poste.

Nous en saurons jusqu'à quel point ces bruits sont fondés; mais il est indubitable que l'administration ne veut plus entendre aux réclamations, et que, si elle n'est pas autorisée toutes les suppositions. On pourra en juger par ce qui suit.

Un membre du Congrès, l'honorable M. J. M. Botts, de la Virginie, écrivait le 14 avril au *Richmond Whig*:

"La corruption et l'espionage de l'administration des postes sont maintenant poussés si loin aux Etats-Unis, que nous n'avons rien à envier à la police impériale de Fouché. Je suis autorisé par un membre du Congrès à dire que des enveloppes couvrant des documents de l'opposition ont été affranchies comme telles à Washington, et qu'arrivées à leur destination elles couvraient des documents loco-focos; ce qui prouve clairement que les paquets ont été ouverts à la poste pour en changer le contenu."

Quelques informations ayant été demandées sur ce sujet par Amos Kendall, M. Botts a répondu en fournissant la preuve de ce qu'il avait avancé.

Il résulte, en effet, d'une déclaration d'un autre membre du Congrès, M. Truman Smith, du Connecticut, qu'il avait mis à la poste et affranchi une certaine quantité de copies de sa lettre à M. Rives, pour quelques uns de ses constituans, et que ses constituans avaient reçu au lieu du document qu'il avait envoyé, des journaux et des documens du parti de l'administration; qu'il fallait bien que les enveloppes eussent été ouvertes et le sceau brisé pour effectuer cette substitution.

Une lettre du département des postes du 15 aout 1839 écrite à Petersburg, Virginie, exige que les éditeurs de journaux déclarent le nombre exact de journaux, pamphlets ou brochures envoyés par la poste, *ou autrement*, le nom du lieu où ils sont envoyés, et le nombre total de journaux, brochures, &c. tirés chaque jour ou chaque semaine. Et dans le cas où ils se refuseraient à donner ces renseignemens, la lettre autoriserait à retenir les journaux et à les ouvrir &c.

De quel droit l'administration s'ingère-t-elle dans les affaires privées des individus? N'est-ce pas là de l'espionage?

L'honorable Edw. Stanley de la Caroline du Nord déclare avoir prévenu Amos Kandall, en 1838, qu'un maître de poste de son district avait coutume de garder dans son bureau des paquets et des lettres pen lant plusieurs semaines et que lui, M. Stanley, connaissait plusieurs personnes qui témoigneraient que le maître de poste avait décacheté ses lettres et en avait divulgué le contenu.

L'honorable E. Stanley ajoute que le maître de poste était encore en place.

Mr. Wm. C. Preston, Sénateur de la Caroline du Sud au Congrès, déclare qu'il y a environ dix huit mois, il avait entendu dire que Benjamin Rowles, maître de poste à Columbia, C. S., avait ouvert les lettres qui lui étaient adressées. Lui ayant demandé si le fait était vrai, il lui répondit affirmativement et que de plus il croyait avoir le droit de le faire. L'administration fédérale ne s'en est pas mêlée. Il a été destitué.

L'honorable John C. Clark, de l'Etat de New York, fournit les documens suivans: Un paquet affranchi par M. Garland, greffier de la Chambre, contenant des exemplaires du discours de M. Davis, parvint le 12 mars au bureau de poste de Franklin, N. Y. Le paquet qui était cacheté et adressé à Roger Case fut décacheté par le commis qui déclara en même temps en avoir le droit: ajoutant qu'aucun paquet contenant des exemplaires du *Mechanics* ne pouvait venir affranchi.

Une lettre écrite par M. Tribby, à l'honorable J. C Clark, fut déposée il y a quelques temps à ce même bureau, sous enveloppe. Le commis dit que la lettre ne pouvait passer ainsi: "*parce que nous devons connaître ce qui va dans la malle.*" L'enveloppe fut en effet décachetée et déchirée par l'employé de la poste.

Suivent cinq autres violations du secret de lettres de la même nature que nous supprimons pour ne pas fatiguer l'attention de nos lecteurs.

Ainsi l'administration des postes ne se fait nul scrupule de rompre des cachets, de lire les dépêches adressées aux individus et d'en divulguer le contenu; bien mieux elle l'avoue et prétend en avoir le droit!

AU COURRIER.

Monsieur et respectable voisin,

Puisqu'il vous a plu de nous écrire directement, nous aurions fort mauvaise grace à ne pas vous répondre de la même façon. Nous le ferons donc, mais nous aurons soin de ne pas nous égarer dans de trop longues phrases et nous laisserons de côté tout ce qui s'adresse à d'autres qu'à nous. Ainsi nous aurons bien vite fait et nous n'abuserons pas de votre patience.

Comment, Monsieur et respectable voisin, pouvez-vous revenir encore sur les traités protestés? Ceci ne nous paraît pas parfaitement logique, et nous avons cependant que le logique est votre fort. Ne faites-vous pas un peu en ceci comme un avocat qui oublie l'intérêt de son client pour faire valoir en faconde et son habileté? Ne compromettez-vous pas un peu l'administration que vous défendez, en insistant sur un point où elle est si vulnérable? Vous prétendez que les protêts n'ont d'autre cause que certains défauts de formalité; cela peut être vrai pour une ou peut être pour deux des traites en souffrance; mais pour les autres, et ils y en a cinq, monsieur et respectable voisin, vous n'ignorez pas que ce n'est pas un simple défaut de formalité, et qu'elles ont été bel et bien protestées pour REFUS DE PAIEMENT, et non pas, comme vous voudriez le faire entendre, pour REFUS D'ACCEPTATION. Or, nous en appelons à vous-même, que diriez-vous d'un négociant qui se laisserait ainsi mettre sous protêt? A moins qu'il ne fût votre ami et votre ami intime—l'amitié excuse tant de choses!—vous diriez, Monsieur et respectable voisin, que le susdit négociant est en état de faillite. Si cela est vrai pour un négociant, pourquoi cela ne le serait-il pas pour un gouvernement.

Nous ne savons, Monsieur et respectable voisin, si notre faible voix arrivera jamais jusqu'au vieux Jackson; nous ne nous en sommes jamais inquiété; mais il en est une autre, dont nous sommes les faibles échos et qui ira sans doute faire repentir le héros de la Louisiane d'un instant de faiblesse et d'erreur. Cette voix, c'est celle du peuple qui juge les gloires de la terre avec une impartialité presqu'égale à celle de la postérité; et cette voix-là, Monsieur, il n'est pas d'oreille si sourde qu'elle ne puisse l'entendre. Or le jour de la justice arrive et le peuple va parler. Son jugement décidera de quel coté se trouve la vérité.

Pardon, Monsieur et respectable voisin, de finir aussi sérieusement une lettre adressée à quelqu'un dont l'esprit et la fine plaisanterie nous ont rappelé les beaux tems des voltigeurs de Louis XV. Il ne nous reste plus qu'à vous prier d'agréer l'expression des sentimens de parfaite considération avec lesquels nous avons l'honneur d'être, Monsieur et respectable voisin, votre très humble et très dévouée servante,

L'ABEILLE.

INTERIEUR.

WASHINGTON, 30 juin 1840.

Le bill de la sous-trésorerie a été adopté aujourd'hui à la CHAMBRE DES REPRESENTANS par un vote de 124 oui contre 107 non. Toute la phalange dévouée à l'administration était présente, excepté M. Howard de l'Indiana.

Le comité général s'est levé hier faute de quorum; mais, grâce à la règle adoptée depuis quelque tems, ce comité a été déchargé de l'examen du bil, qui en conséquence a été pris en considération à la Chambre aujourd'hui avant toute autre affaire. M. Vanderpool a demandé à l'orateur, si une motion pour la question préalable serait dans l'ordre, et l'orateur a répondu affirmativement. A ussitôt l'honorable représentant a demandé la question préalable. Après quelques discussions relatives au réglement, on a ensuite mis à la question elle-même, c'est-à-dire, l'enregistrement du bill pour la troisième lecture; et cette troisième lecture a été ordonnée par 123 oui contre 105 non.

Lorsque l'adoption définitive du bill a été mise aux voix, dix-huit à vingt membres se sont levés immédiatement pour obtenir la parole; elle a été accordée à M. Graham de la Caroline du Nord qui a vigoureusement parlé contre l'adoption du bill. Mais malgré ses efforts et malgré ceux de M. Hawes du Kentucky, qui a pris en suite la parole, le bill a été adopté à la majorité que nous avons mentionnée plus haut.

Le SENAT s'est occupé du "bill pour la meilleure exécution des lois sur le revenu." Une discussion assez vive s'est engagée entre plusieurs des principaux sénateurs. Aucune résolution n'a été prise relativement à ce bill.

Un correspondant de Washington écrit à l'*Evening Post* que le parti de l'administration ne laissera pas fixer l'époque de l'ajournement du Congrès avant l'adoption du bill de la Sous-Trésorerie; alors seulement elle consentira à l'ajournement." N'est-ce pas là de la tyrannie!

On lit ce qui suit dans l'*American* de Baltimore du 30 juin: le capitaine Burch, du schooner le *Globe* de New-York, arrivant de St. Jean de Porto-Rico, informe l'éditeur de ce journal qu'un citoyen américain a été emprisonné par les autorités espagnoles. Voici comment le fait aurait eu lieu. Le brick *Virginia*, capt. Bethel, de Jacksonville, (Floride) était dans le port de St. Jean de Porto-Rico; déjà une partie de la cargaison avait été déchargée, et le second était occupé à prendre note des marchandises, lorsque le douanier qui assistait au déchargement de navire, arriva vers lui et le saisit au collet avec violence. Le second lui répondit vigoureusement. Alors le douanier, dans un mouvement de rage saisit la hâche du calinier et voulut en frapper le second, mais le calinier la lui arracha. Le second voulait toucha sur le douanier et le roua d'importance. Cette rixe fit accourir des autorités le second et l'équipage du brick, et ils furent renvoyés après les interrogatoires. Mais quelques jours après, le 6 juin, le second fut arrêté et jeté en prison; il y était encore le 11 en attendant le départ du Globe.

ILLUSION. La Cour Suprême de cet Etat, dans sa dernière session à Springfield, a prononcé son jugement dans un cas fort important. Il s'agissait de savoir si, d'après la constitution de l'Etat, un étranger avait le droit de voter; la Cour de Circuit avait déjà déclaré qu'un étranger n'avait pas ce droit, et la Cour Suprême a confirmé cette décision. Jusqu'à présent dans l'Illinois, ainsi que dans le Michigan, le privilège de voter avait été accordé à des citoyens non naturalisés; d après la décision prise par la Cour Suprême, ce privilège n'existera plus à l'avenir. Nous pouvons nous féliciter de le voir disparaître. En 1838, le parti Van Burenite ne l'emporta dans l'Illinois que parce que trois mille étrangers ayant pris part au vote, les deux quart vingtièmes de ces étrangers se prononcèrent en faveur de Van Buren. Les loco focos n'auront plus cette ressource et nous sommes désormais assurés que l'Illinois votera pour Harrison.

VERMONT.—La plus grande convention whig qui ait jamais eu lieu dans la Nouvelle Angleterre, s'est tenue il y a quelques jours à Burlington. Le nombre des assistans était de 25,000 ausoins. Cette grande assemblée a été présidée par l'honorable Solomon Foote. Elle a adopté à l'unanimité pour candidats aux différens offices de l'Etat le vieux ticket, et ce ticket obtiendra sans doute une majorité de plus de 6000 voix. Les vertes montagnes sont pour *Old Tip*.

NEW-YORK.—L'*American* annonce d'après la gazette littéraire de Londres que le docteur Berres a présenté à la société Impériale de Vienne un mémoire sur la possibilité de donner aux dessins obtenus par le procédé Daguerre assez de solidité et de permanence pour qu'on puisse s'en servir comme de planches gravées et obtenir ainsi des épreuves.

VARIÉTÉS.

LOUISE.

(Voir l'Abeille d'hier.)

VI.

LE MÉDECIN.

Le bruit véritable ou mensonger se répandit dans le pays que le château allait de nouveau redevenir désert. Du moins les gens de la ferme avaient dit aux paysans qu'il était question de préparatifs de départ. Lucien s'attendait de jour en jour à apprendre que M. et Mme Dumontel avaient quitté Collière. Il aurait voulu revoir une fois encore Louise sans en être aperçu, et il lui arriva souvent dans ses courses du matin ou du soir de se diriger du côté de l'avenue, de se glisser à la nuit tombante près des murs du jardin. Là il restait de longues heures pensif et absorbé dans une muette contemplation. Le château ne rendait aucun murmure, ne s'illuminait d'aucune clarté. Son âme errait en vain autour de ces murailles toujours sombres ou silencieuses où aucun signe extérieur ne trahissait la présence d'un être vivant. S'il eût vu briller une lumière sur quelque joint de cette masse noire, ses regards n'y seraient point guidés par elle, ils auraient cherché et rencontré peut-être dans l'abandon et la sécurité de la solitude celle qu'il aimait; il aurait suivi les mouvemens d'une ombre derrière les rideaux épais, mais cette triste consolation lui était même refusée.

Un jour qu'il rentrait dans la matinée à Saint-Front, au moment où il passait à cheval devant l'avenue, le domestique de M. Dumontel se présenta à lui.

—J'allais chez vous monsieur le docteur, lui dit cet homme, et si vous n'avez maintenant aucun malade à visiter, veuillez entrer avec moi: on vous attend.

Cette proposition inattendue surprit Lucien; soudant le besoin de se préparer à une seconde entrevue, il répondit:

—Dans une heure je serai au chateau.

Le domestique salua et se retira; il n'avait fait que quelques pas encore quand Lucien le rappela.

—Mes fait-on demander pour recevoir les adieux de vos maîtres? On m'a dit qu'ils devaient quitter le pays.

—C'était leur intention en effet, répondit le domestique. Mais il a bien fait quelque chose pour changer d'avis.

—Pourquoi?

La maladie en est cause, et c'est à vous, monsieur le docteur, d'y porter remède, si c'est possible. Enfin, vous verrez. Je vais vous annoncer.

Resté seul, Lucien s'éloigna. Quelque temps après, sans savoir quel chemin il avait suivi, il se retrouva à l'extrémité de la chaussée, en face de la grille du château.

—Allons, se dit il, je n'ai à craindre que pour moi seul, que pour mon repos et j'ai appris à souffrir. C'est le médecin qu'on appelle, et le médecin rendra la santé au malade qui a confiance en lui. Sa vie est entre mes mains, je puis avancer l'heure de son départ, je puis bouleverser et étendre tout-à-fait cette raison chancelante: eh bien! je le saurai. Je demanderai à la science des secrets inconnus, je ferai un homme de cette vaine image d'un homme. Dieu envoie peut-être à l'insensé une crise salutaire. Allons! c'est mon devoir, et je le remplirai sans murmure.

Il traversa la cour, franchit d'un pas ferme les degrés du perron, et entra dans le salon où il avait été reçu la première fois. Il resula d'étonnement en voyant s'avancer vers lui Gustave Dumontel.

—Je n'espérais pas vous voir en bonne santé, monsieur, lui dit-il: les paroles de votre domestique m'avaient fait craindre quelque accident.

—Ce n'est pas pour moi que je vous ai fait demander, répondit Gustave d'un ton hautain, vous savez bien que je ne suis pas malade, moi. C'est ma femme. Suivez-moi, docteur, je vais vous conduire près d'elle. Examinez-la bien, interrogez tous les symptômes, et quelque chose que vous pensiez, promettez-moi de me le dire.

—Est-elle donc gravement indisposée? demanda vivement Lucien, qui se méprit sur l'intention que M. Dumontel attribuait à ces derniers mots. Pourquoi ne m'avez-vous pas appelé plus tôt?

—Elle ne se plaignait pas.

Il ajouta d'un air de mystère:

—Son état n'est pas naturel. Il y a une cause que je crois savoir, et j'aurai peut-être des confidences à vous faire. Je sais à quoi je parle; je sais que vous avez un double titre à votre confiance, comme médecin et comme homme d'honneur. Venez, elle est là, dans la seconde chambre après celle-ci.

—Elle n'est pas prévenue de mon arrivée!

—Non.

—Ainsi, pense Lucien, je saurai cette fois ce qu'il faut que je croie. Si elle reste calme à mon aspect, je ne suis encore pour elle que ce que j'ai été autrefois, un ami, et rien de plus. Puis, s'adressant à Gustave: Entrons, Monsieur, je vous suis.

M. Dumontel ouvrit doucement la porte. Les rideaux étaient baissés et le jour pénétrait à peine dans la chambre. Louise ne fit aucun mouvement et ne parlait pas s'aperçevoir de leur entrée. Elle était assise dans une grande bergère, le dos tourné à la porte. Une de ses mains reposait sur ses genoux, l'autre était appuyée sur son cœur; elle semblait plongée dans une rêverie profonde.

Gustave s'approcha d'elle et lui dit en la touchant légèrement à l'épaule:

—Voici le médecin de Saint-Front que j'ai envoyé chercher. Dites-moi, arrachez-lui le secret des souffrances qu'elle me cache.

Louise tressaillit. Une vive rougeur colora ses joues; mais elles reprirent bien vite leur pâleur habituelle; et quand Lucien s'arrêta devant elle, cette rapide émotion s'était déjà effacée et avait fait place à une expression de froideur et d'insensibilité.

Elle le salua d'un simple signe de tête.

—Elle ne m'a jamais aimé, murmura Lucien. Mon Dieu! je vous remercie, car vous me rendez le devoir facile.

Après quelques secondes de silence, Mme. Dumontel tendit une main à Gustave, et se tournant vers le docteur:

—Mon mari vous a fait appeler, monsieur, mais sa tendresse pour moi lui a inspiré des craintes mal fondées: on vous a dérangé sans motif, et je n'ai pas besoin de vos secours.

—Ne la croyez pas, docteur, dit assez sèchement Gustave; c'est son langage ordinaire. Mais elle souffre et refuse de dire pourquoi.

Malgré la réserve qu'ils n'étaient imposée l'un envers l'autre, Lucien et Louise échangèrent la même pensée en entendant ce reproche injuste. Lorsque Lucien leva les yeux sur celui qui l'avait exprimé, il fut frappé de l'expression de sa physionomie. Son regard, attaché sur sa femme, était fixe et dur, sa bouche dédaigneuse, et le froncement de ses sourcils indiquait, non l'inquiétude, mais une sorte de ressentiment.

Louise s'en aperçut, sourit à son mari et reprit avec douceur:

—Vous vous trompez, mon ami. M. le docteur, je vous le répète, vos soins sont inutiles. I a faiblesse que j'éprouve vient d'un excès de fatigue. Quelques jours de repos me suffiront.

—C'est étrange, s'écria Gustave, et cette obstination à vous taire est inexplicable. Un excès de fatigue! voilà huit jours que vous n'êtes sortie d'ici.

Il s'éloigna avec un geste d'impatience. Un excès de fatigue! répéta-t-il en se promenant à grands pas dans la chambre et en haussant les épaules.

Louise dit alors à voix basse et de manière à être entendue de Lucien seul:

—Que Dieu lui pardonne! Vous savez qu'il ne se rappelle rien. C'est lui qu'il faut secourir, monsieur. Le mal augmente et ses accès sont plus fréquens et plus terribles.

Lucien avança un siège et s'assit près d'elle.

—Votre main, madame, dit-il. Je ne suis ici dupe d'aucun mensonge, et les yeux du médecin voient à travers tous les masques. Votre main.

M. Dumontel s'était rapproché et se tenait debout appuyé sur le dossier de la bergère. Louise fit un mouvement de tête négatif.

—Votre main, madame: je l'exige, continua le docteur. Il faut que je compte les pulsations de la fièvre qui vous mine, que j'interroge les ravages du mal. Nul n'a le droit de repousser la santé qu'on lui apporte.

L'effort qu'il avait fait sur lui-même pour surmonter son émotion prêtait à sa voix un accent grave et solennel: d'un geste respectueux mais en même temps plein d'autorité il fit signe à Gustave de s'éloigner un peu. Celui-ci, sans se rendre compte de l'ascendant qu'il subissait, obéit.

—Voulez vous donc mourir? dit Lucien à la malade. Votre courage est-il épuisé?

—Je le crains, répondit-elle. Les forces me manquent. Trois nuits de suite je l'ai tenu dans mes bras généreusement et éperdu comme vous l'avez vu une fois, et cette nuit encore sera affreuse, je vous le prédis. Ses regards sont incertains, sa parole brève, ses mouvemens brusques: ce sont là les signes d'une crise prochaine.

Lucien s'empara d'une de ses mains. La peau était sèche et brûlante et le pouls battait violemment. Son visage changea encore de couleur et elle fléchit perdre connaissance. Il prononça un instant de silence:

—Vous dormirez cette nuit, dit-il.

—Qui donc veillera près de lui?

—Moi, madame, continue-t-il en élevant la voix et en se tournant vers Gustave, qui était allé s'asseoir à l'autre extrémité de la chambre, je resterai au château, ma présence peut y être nécessaire. Veuillez, je vous prie, donner ordre qu'on m'apporte la valise qui est attachée sur mon cheval.

A lieu de sonner, comme le demandait le docteur, M. Dumontel se leva et sortit. Dès qu'ils furent seuls, Louise, joignant les mains, est tombant presque à genoux:

—Lucien, s'écria-t-elle, et vous!

Un sourire plein de mélancolie effleura les lèvres de Lucien.

—Oui, répondit Lucien, et elle est morte pour ne pas devenir coupable. Louise, me pardonnerez-tu de l'avoir poussée à cette extrémité?....

—C'est à moi qu'il faut pardonner, reprit Gustave, c'est moi, j'ai été son frère, j'ai tué par le chagrin sa mère, je l'ai tuée, elle! et je l'accusais de ne m'aimer! J'étais jaloux, jaloux d'un fantôme! Je gisait et que je ne pouvais saisir dans les ténèbres. Pardonnez-moi, Louise, pardonnez-moi, je vous le donne, comme sa mère me l'a donné!.... Louise, pardonne-moi.... Rien.... rien au monde!.... Oh! mon Dieu! si je dois expier cette faute, reprenez ma raison.

Le gardien qui jusque-là avait gardé un morne silence, le chassa le rompit le premier.

—Vous ne mourrez pas, lui dit-il. Il reprit la lettre que Gustave avec frémissement entre ses doigts et lui montra les mots écrits par Louise. Dumontel, après avoir lu, releva lentement les yeux sur le [illegible]

—Mais vous devez me haïr.

—Je dois veiller sur vous à m[illegible] dans tous deux, et [illegible] deux [illegible] souffrent [illegible] Lucien leva les yeux sur celui qui l'avait exprimé, il fut frappé de l'expression de sa physionomie. Son regard, attaché sur sa femme, était fixe et dur, sa bouche dédaigneuse, et le froncement de ses sourcils indiquait, non l'inquiétude, mais une sorte de ressentiment.

Louise s'en aperçut, sourit à son mari et reprit avec douceur:

—Vous vous trompez, mon ami. M. le docteur, je vous le répète, vos soins sont inutiles. I a faiblesse que j'éprouve vient d'un excès de fatigue. Quelques jours de repos me suffiront.

—C'est étrange, s'écria Gustave, et cette obstination à vous taire est inexplicable. Un excès de fatigue! voilà huit jours que vous n'êtes sortie d'ici.

Il s'éloigna avec un geste d'impatience. Un excès de fatigue! répéta-t-il en se promenant à grands pas dans la chambre et en haussant les épaules.

Louise dit alors à voix basse et de manière à être entendue de Lucien seul:

—Que Dieu lui pardonne! Vous savez qu'il ne se rappelle rien. C'est lui qu'il faut secourir, monsieur. Le mal augmente et ses accès sont plus fréquens et plus terribles.

Lucien avança un siège et s'assit près d'elle.

—Votre main, madame, dit-il. Je ne suis ici dupe d'aucun mensonge, et les yeux du médecin voient à travers tous les masques. Votre main.

M. Dumontel s'était rapproché et se tenait debout appuyé sur le dossier de la bergère. Louise fit un mouvement de tête négatif.

—Votre main, madame: je l'exige, continua le docteur. Il faut que je compte les pulsations de la fièvre qui vous mine, que j'interroge les ravages du mal. Nul n'a le droit de repousser la santé qu'on lui apporte.

L'effort qu'il avait fait sur lui-même pour surmonter son émotion prêtait à sa voix un accent grave et solennel: d'un geste respectueux mais en même temps plein d'autorité il fit signe à Gustave de s'éloigner un peu. Celui-ci, sans se rendre compte de l'ascendant qu'il subissait, obéit.

—Voulez vous donc mourir? dit Lucien à la malade. Votre courage est-il épuisé?

—Je le crains, répondit-elle. Les forces me manquent. Trois nuits de suite je l'ai tenu dans mes bras généreusement et éperdu comme vous l'avez vu une fois, et cette nuit encore sera affreuse, je vous le prédis. Ses regards sont incertains, sa parole brève, ses mouvemens brusques: ce sont là les signes d'une crise prochaine.

Lucien s'empara d'une de ses mains. La peau était sèche et brûlante et le pouls battait violemment. Son visage changea encore de couleur et elle fléchit perdre connaissance. Il prononça un instant de silence:

—Vous dormirez cette nuit, dit-il.

—Qui donc veillera près de lui?

—Moi, madame, continue-t-il en élevant la voix et en se tournant vers Gustave, qui était allé s'asseoir à l'autre extrémité de la chambre, je resterai au château, ma présence peut y être nécessaire. Veuillez, je vous prie, donner ordre qu'on m'apporte la valise qui est attachée sur mon cheval.

A lieu de sonner, comme le demandait le docteur, M. Dumontel se leva et sortit. Dès qu'ils furent seuls, Louise, joignant les mains est tombant presque à genoux:

—Lucien, s'écria-t-elle, et vous!

Un sourire plein de mélancolie effleura les lèvres de Lucien.

—Oui, répondit Lucien, et elle est morte pour ne pas devenir coupable. Louise, me pardonnerez-tu de l'avoir poussée à cette extrémité?....

—C'est à moi qu'il faut pardonner, reprit Gustave, c'est moi, j'ai été son frère, j'ai tué par le chagrin sa mère, je l'ai tuée, elle! et je l'accusais de ne m'aimer! J'étais jaloux, jaloux d'un fantôme! Je gisait et que je ne pouvais saisir dans les ténèbres. Pardonnez-moi, Louise, pardonnez-moi, je vous le donne, comme sa mère me l'a donné!.... Louise, pardonne-moi.... Rien.... rien au monde!.... Oh! mon Dieu! si je dois expier cette faute, reprenez ma raison.

Le gardien qui jusque-là avait gardé un morne silence, le chassa le rompit le premier.

—Vous ne mourrez pas, lui dit-il. Il reprit la lettre que Gustave avec frémissement entre ses doigts et lui montra les mots écrits par Louise. Dumontel, après avoir lu, releva lentement les yeux sur le [illegible]

—Mais vous devez me haïr.

—Je dois veiller sur vous à m[illegible] dans tous deux, et [illegible] deux [illegible] souffr